

Nous nous sommes retrouvés à 15 le mardi 2 mai dernier pour une sortie culturelle à Bordeaux. Dès 7h30 nous partions en covoiturage à la gare de Tonneins pour prendre les transports en commun (chose assez rare pour la plupart d'entre nous) direction les "Bassins de lumières" sur le site des anciens bassins à flot. Nous avons découvert les thèmes « Dali, l'énigme sans fin », « Gaudi, architecte de l'imaginaire », « L'autre jardin » et « Infinite horizons ».

L'entrée nous surprend par la pénombre et nous avançons dans l'immense salle et dans celles plus petites, guidés par la seule lumière des projections sur les murs, sol et plafonds des différents thèmes cités.

Nous retrouvons la sortie avec le beau soleil pour aller au restaurant l'Effet Mer, tout à côté, puis reprendre les transports en direction du Grand Théâtre.

La visite du Grand Théâtre obtenue non sans difficulté s'avère très intéressante. Accueillis par un guide maîtrisant son sujet et bon pédagogue, nous revivons toute l'implantation du théâtre dans la ville de Bordeaux. Edifié par l'architecte Victor Louis sur une commande du maréchal de Richelieu et inauguré le 7 avril 1780. L'intérieur est surprenant par sa majesté. Nous regardons à travers les vitres d'une loge la salle magnifiquement restaurée en bleu couleur d'origine et nous pouvons assister pendant quelques instants à une répétition d'un ballet.

Le temps libre qui a suivi la visite a permis de se

Le mercredi 31 juin pour débiter la saison estivale, le Club des Bruyères et Genêts a convié ses adhérents à une sortie culturelle pour visiter le Château de Malvirade (ce qui veut dire : le mal orienté) situé sur la commune de Grézet-Cavagnan.

Cette visite a fait suite à un repas champêtre très convivial sur le bord du Lac de Guitard.

Malvirade est un château érigé au Moyen-Age sur un petit piton rocheux pour surveiller la frontière du Royaume d'Aquitaine et le protéger des attaques du Comté de Toulouse. Il fut plusieurs fois remanié, à la Renaissance et au 17e siècle, afin d'en faire une demeure plus confortable pour les seigneurs Sacriste de Malvirade.

Le roi Henri IV et le poète Agrippa d'Aubigné y ont séjourné à plusieurs reprises.

Les jardins ont connu un terrible combat lors des guerres de religion entre catholiques et huguenots, et lors de ces affrontements à répétition, tous les descendants mâles des Sacriste de Malvirade ont péri.

L'actuel propriétaire de ce petit château, fait aussi office de guide : il nous a fait partager avec enthousiasme



rafraîchir avant de reprendre le chemin de Fargues. Fatigués mais joyeux d'une journée bien remplie. Les participants demandent de renouveler cette expédition vers notre capitale régionale, en espérant la réussir aussi bien, puisque nous sommes revenus toujours 15 ! Bon été à tous.



l'histoire et la petite histoire de cet édifice. Nous avons passé une très bonne journée, culturelle et amicale, malgré une absence de soleil. Merci aux organisateurs...



**ATTENTION AUX FEUX DE FORÊT**

**AYONS LES BONS RÉFLEXES**

[feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)





## HORAIRES D'OUVERTURE

mardi 8h à 12h et 13h30 à 17h30  
jeudi 8h à 12h  
vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h30 (fermé au public)

## Téléphones

Secrétariat 05 53 93 07 42  
Maire 05 53 93 56 94  
Mobile 06 24 82 18 96  
Garderie 05 53 93 56 93

## mail

[mairiefarguessurourbise@collectivite47.fr](mailto:mairiefarguessurourbise@collectivite47.fr)

## Site internet

<https://fargues-sur-ourbise.fr>



lundi	7h15	12h00
mardi	8h30	12h00
mercredi	9h00	12h00
jeudi	8h30	12h00
vendredi	8h30	12h00

## LE PETIT FARGUAIS

Juillet 2023 N° 65

Parutions : janvier, juillet

Directeur publication : Michel Ponthoreau

Comité de rédaction : Valérie Cardouat,

Dominique Mulot, Michel Ponthoreau

Composition et mise en page : M.Ponthoreau

Logiciel P.A.O.: Scribus

Tirage : 230 exemplaires

Impression : 3 CLG

## Dates à retenir

vers le 15 août	Soirée aux étoiles
samedi 2 septembre	Fête du village
dimanche 3 septembre	Fête du village
dimanche 24 septembre	Méchoui
dimanche 15 octobre	Rando rose
samedi 11 novembre	Cérémonie au monument
jeudi 16 novembre	Soirée beaujolais nouveau
samedi 18 novembre	Soirée théâtre
dimanche 2 décembre	Téléthon
dimanche 17 décembre	Arbre de Noël
mercredi 31 décembre	Soirée réveillon

## Une soirée aux étoiles à Fargues

Les étoiles sont à la fois nos mères maternelles parce qu'elles ont créé la Vie et nourricières parce qu'elles pourvoient à nos besoins : savez-vous qu'en une seule petite seconde notre Soleil fournit à la Terre assez d'énergie pour subvenir aux besoins de l'espèce humaine pendant un milliard d'années. (sauf si on fait trop les cons entre-temps !)

Nous parlerons de la Terre et de ses déplacements effrénés dans l'Univers ; nous parlerons des galaxies et du vertigineux voyage de notre Voie lactée vers le grand Attracteur. Nous débusquerons l'étoile Polaire, nous raconterons des légendes, nous appellerons quelques étoiles par leur nom. Aussi nous écouterons un peu de musique qui nous fera rêver à cet univers fou qu'est l'Infini. La soirée aura lieu vers le 15 août. Le jour exact sera fixé selon les prévisions météo. Elle aura lieu, soit sur le terrain de boules proche de la Mairie, soit sur l'esplanade de la salle des Fêtes selon le nombre de participants. C'est pourquoi, si cette soirée vous intéresse, faites-vous inscrire à l'Épicerie de Fargues, car du nombre de participants dépendra le lieu choisi. Elle débutera vers 19 h 30 par un repas en commun tiré du sac. La Mairie mettra à notre disposition des bancs et des tables pour que nous dînions en commun dans de bonnes conditions. Chacun organisera son confort à partir du matériel qu'il apportera : siège pliant ou chaise longue, tapis de sol, couverture, lainage, lampe de poche, etc.



Les personnes ne souhaitant pas participer au repas en commun pourront se joindre à la soirée vers 21 heures 30.

## Comité des fêtes



### Le retour de la fête du village

Le comité des fêtes a le plaisir de vous annoncer le retour de la fête du village le weekend des 2 et 3 septembre.

Journée vide grenier, soirée animée suivie de notre traditionnelle escargolade le dimanche, en musique. Afin d'organiser au mieux cet événement, le comité vous rendra une petite visite: votre participation nous permettra de financer au mieux la fête du village. Merci de nous réserver un bon accueil, c'est avec votre concours que nous réussissons.

### Soirée choucroute

Le 11 février 2023 a eu lieu la première manifestation organisée par le nouveau comité



des fêtes de Fargues. Une belle réussite grâce à l'animation de Mick Fontaine, les participants se sont régalés avec une bonne choucroute alsacienne.

Ambiance réussie, sourire à volonté, bref une bien belle soirée à renouveler en 2024. On remercie l'ensemble des participants.



### Atelier d'initiation au modelage

Une dizaine d'enfants et adolescents s'est retrouvée le 13 mai dernier dans la salle des associations pour un après-midi d'initiation au modelage, une maman s'est aussi lancée dans l'aventure pour l'occasion. Chacun est arrivé avec une idée, une photo, de l'inspiration et beaucoup de créativité. Leur travail était guidé par Isabelle Nuncq, épaulée par un petit groupe de bénévoles. Les œuvres inachevées, ont pu être finalisées lors de l'atelier



du jeudi (où se retrouvent de nombreuses farguaises depuis octobre dernier) alors que les autres déjà émaillées allaient passer au four grâce aux bons soins de notre spécialiste.

De l'avis de tous, artistes en herbe, parents, c'était une expérience intéressante, un moment de partage qu'ils espéraient bien voir se renouveler.

L'après-midi s'est clôturé par un goûter offert par la municipalité ainsi que la remise d'un diplôme du « jeune créateur ».

## Théâtre

Les Imprévisibles tenaient à partager avec les Farguais une pièce de théâtre, haute en couleurs, « Tout bascule » de la Rampe Caumontaise. La représentation a eu lieu le 25 février et nous n'avons pas été déçus, la prestation était à la hauteur de ce que l'on connaît de cette troupe dynamique et tellement drôle. Les spectateurs étaient au rendez-vous et ont apprécié ce grand moment de détente.

Nous attendons que la Rampe présente leur prochaine pièce pour les inviter à nouveau sur la scène farguaise. Nous prévoyons une représentation avec une autre troupe début 2024, nous continuons notre prospection. Concernant les Imprévisibles, toujours au travail, nous préparons une comédie pour le mois de novembre.

En attendant de nous retrouver, nous vous souhaitons de passer d'agréables vacances,



## Arizona Dream



Nous dansons toujours le mardi à partir de 14h et le mercredi à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Fargues où nous proposons des danses country et de la danse en ligne. Cela sur trois niveaux de danse en commençant bien-sûr par le niveau débutant. L'une, de niveau débutant sera de la «country» et l'autre sera de la «line dance» de niveau intermédiaire. Nos derniers cours de l'année 2022-2023 se sont terminés les 4 et 5 juillet.

Vous pouvez venir nous voir et vous essayez à danser, vous serez les bienvenus dès le mois de septembre, à la rentrée.

Contact: Jeanne 06 75 64 78 68

La présidente: Jeanne Guillo

## Discussion libre...

En 2021, 364 communes de France ont été labellisées par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion de territoires. Depuis cette date, on peut voir – et je dirais même admirer – un superbe panneau routier accompagnant le nom de certains villages (ou villes) méritantes. Sans vouloir pour autant dépenser une somme égale à celle de Strasbourg qui est la plus grande ville récompensée, comment s'excuser de ne pas être capable de verser au moins une somme égale à celle du petit village de Roussieux dans la Drôme, 23 habitants,

À quand le label national Villes et Villages Étoilés de l'Association nationale pour la protection du Ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN).

À quand ce joli accessit ?

En se coltinant le démontage et le remontage des tuiles du lavoir et autres tâches, en se coltinant le nettoyage desdites tuiles des Farguaises et des Farguais ont déjà montré l'exemple. Ceci était un début.

Quant à la suite, il suffit d'en évaluer la peine en consultant le site Internet de l'ANPCEN :

où il est écrit par exemple :

Extinction complète ou partielle de l'éclairage public, aucune mise en lumière du patrimoine naturel, non-utilisation de la lumière blanche néfaste pour l'environnement : toutes ces démarches peuvent permettre aux collectivités de bénéficier du label Villes et Villages étoilés.

Bon courage à tous...

JJL



## BRÈVES

### RAPPELS

#### Panneau Pocket

Nous vous rappelons que l'application "PanneauPocket", installée sur votre smartphone, vous permet de suivre toutes les infos communale. Alors, n'attendez plus pour être informé des activités. (c'est gratuit !)

### Brûlage, incinérations

Nous insistons une nouvelle fois pour vous rappeler qu'il est formellement interdit de procéder au brûlage de branches ou tout autre incinération.

Concernant les branchages, nous vous informons que la communauté de communes s'est dotée d'un broyeur à végétaux.

Nous vous communiquerons les dates pendant lesquelles vous pourrez apporter vos branchages pour les broyer.

Ce broyage sera effectué par un personnel qualifié et se déroulera sur notre terrain communal à côté du tri sélectif.

### Bruits voisinage

Les travaux de bricolage ou jardinage ne sont autoeisisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Nous vous demandons de respecter ces horaires pour le bien de tous.  
Merci



Nous voici aux portes de l'été et certainement des vacances attendues pour beaucoup d'entre vous.

Mais c'est aussi l'été de tous les dangers et particulièrement, pour nos villages forestiers, le risque incendie. Personne n'a oublié ces milliers d'hectares de forêts dévastés par le feu et le plus souvent causé de la main

humaine. Face à ces dangers, la réglementation s'est renforcée et devient plus contraignante. Une information complète sur ces directives vous est donnée en page 5.

2023, c'est l'année du changement dans nos gestes de tri. L'extension des consignes de tri nous permet le dépôt, dans les colonnes jaunes, de tous les emballages. Ces nouveaux gestes permettent de diminuer très sensiblement le poids et volume de nos poubelles ménagères. Nous le constatons dès à présent et nous ne devons pas relâcher nos efforts. L'année prochaine sera l'année des biodéchets. Une nouvelle étape dans la gestion de nos ordures ménagères.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de la toiture de l'église Saint Cyr sont terminés. L'entreprise « Leloup » qui a réalisé les travaux nous a confirmé le bon état de la charpente et que nous pouvons être « tranquilles » pour plusieurs dizaines d'années. Au niveau du lavoir, nous adressons toutes nos félicitations et un grand merci à l'équipe de bénévoles qui a restauré la toiture.

Merci également à toutes nos associations qui ont su animer notre village ce premier semestre sachant qu'il se prépare la fête de septembre et d'autres en suivant.

Je ne peux terminer ce petit mot sans vous parler du projet d'installation d'une usine de fabrication de panneaux bois. Ce projet est sur la bonne voie et la réponse définitive interviendra en septembre. Cela fera l'objet d'une information beaucoup plus complète et certainement nécessitera une édition spéciale de notre journal. C'est une formidable opportunité pour notre territoire et en particulier pour notre commune.

Le Maire  
Michel Ponthoreau

### Travaux église Saint Cyr

L'entreprise LELOUP a terminé les travaux de réfection de la toiture de l'église Saint Cyr. Ces travaux faisaient l'objet d'un programme de réhabilitation de l'église et il était important de remettre en état la toiture si nous voulions que cet édifice ne se dégrade pas.

Concernant l'étude de l'architecte, il ne nous est pas possible actuellement de continuer les travaux envisagés car l'estimation (1,5 M€) dépasse nos possibilités financières.

Affaire à suivre pour les prochaines années.



### Travaux lavoir

Au début, le lavoir est ouvert à tout vent, pas de parpaing, juste quelques planches de bois rustiques au nord. Il est alimenté par l'eau qui vient de la fontaine, une sorte de ru naturel, de 30 à 50 cm. Il y a un bassin carré en amont qui sert d'abreuvoir aux animaux.

Le jour de lessive "la bugade" se doit d'être à la lune montante et un jour sans pluie: "Aubo roujo, ben ou ploujo" (Aube rouge, vent ou pluie). De tous les chemins alentour, les femmes arrivent à pieds, une grande corbeille sur la tête ou sur une brouette en bois. On y passe la journée, on repart quand le linge est lavé, rincé et essoré à deux et étendu sur les haies autour ou sur l'herbe. Les grandes lessives ont lieu en avril et en octobre.

Lieu exclusivement féminin, les lavandières utilisent des planches à laver, les "trubesses" (Lous trubes) qui restent à demeure dans l'eau et un coussin en sac pour protéger les genoux.

Il existe des légendes, comme les dames blanches ou les lavandières de nuit, qui effraient les enfants : c'est un endroit dangereux pour eux.

A partir de 1940: généralement la lessive était faite à la maison avec de la cendre, des boules de bleu et bouillies à la lessiveuse. Certaines, plus aisées, ont du savon gascon au pin des Landes. On rince toujours le linge au lavoir. Le travail est encore dur et les lavandières souffrent du manque de confort.

Dans le but d'améliorer leur condition, le lavoir a été ceint d'un mur de parpaings et d'un tablier incliné de béton avec des cases pour poser son savon. Imaginez Amélie un poing sur la hanche, l'autre tenant la corbeille sur sa tête, qui arrive en boitant à travers les prés. Elle chante peut-être cette chanson: "Nau que lavan la bugada"

Aujourd'hui le toit en appentis fuit et la charpente est pourrie par endroit. Un collectif de bénévoles du village a entamé la restauration de ce lieu de vie sociale si important par le passé.

La toiture est entièrement rénovée, certains ont même



préparé des cultures de fleurs à planter autour, le travail avance. De plus en plus de jeunes femmes en France reprennent le chemin des lavoirs, et elles fabriquent elles-mêmes leur savon écologique.

Au plaisir de nous retrouver au lavoir pour une lessive d'été ou passer un bon moment!



### Feux de forêt

**L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.**

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses.

Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger face à ce danger.

#### Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur le terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichage.

Dans notre territoire forestier, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

#### Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Notre commune est concernée par cette obligation.

**Dans notre commune, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés.**

La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office National des Forêts) sont habilités à verbaliser.

#### Pourquoi est-ce obligatoire ?

- Débroussailler les abords de votre habitation permet de :
- ° vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
  - ° sécuriser l'accès et intervention des sapeurs-pompiers ;
  - ° participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
  - ° protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.



**Terrain voisin**

**Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillage ?**

Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

